

CITÉ

ÉDUCATIVE

LA REVUE DE L'AGEEFEP



VOL. 17 NO 1 SEPTEMBRE 2001

Le crépuscule de l'éducation des adultes?

- **Le financement des programmes de certificat à nouveau remis en cause**
- **Le projet de Politique d'éducation des adultes accueilli avec déception**
- **Baisse de la participation à l'éducation des adultes au Québec et au Canada**



Éducatio

Entre la mi-septembre et la fin d'octobre, un délégué-e de l'Association générale des étudiants et des étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente (AGEEFEP) se présentera dans votre classe pour vous inviter à participer au 9^e congrès biennal de l'Association. Pour des raisons de logistique et conformément aux Règlements généraux, les participant-e-s doivent s'inscrire 17 jours francs avant la tenue du congrès. Ils pourront donc le faire au moment de la tournée des classes ou encore en communiquant avec l'Association dans le délai prescrit.

Ce congrès, qui est en réalité une assemblée générale, aura lieu les 17 et 18 novembre 2001 sous le thème **Éducation des adultes : accessibilité et équité.**

Assister au congrès, c'est participer à la vie démocratique de son association étudiante et c'est défendre le droit des adultes à l'éducation permanente!

LE CONGRÈS EST SOUVERAIN!

Pourquoi vous faut-il être présent au congrès? Parce que c'est l'instance souveraine de l'Association. Entre autres responsabilités, le congrès :

- Définit les orientations, priorités et politiques de l'Association pour les deux années subséquentes.
- Approuve le budget et la cotisation des membres.
- Élit les dirigeant-e-s de l'Association.

Note : Le congrès se tient pendant deux jours, dans la fin de semaine du 17 et du 18 novembre 2001. Les repas du midi sont payés par l'Association. Les frais de garde peuvent être remboursés selon les règles prévues dans le règlement de l'Association.

Information : 842-3678, poste 24

1. COMITÉ DE SYNTHÈSE DES

Le comité de synthèse des propositions reçoit et rédige les propositions qui seront soumises au congrès. Le comité est formé par le Conseil de direction de l'AGEEFEP 30 jours avant la tenue du congrès. Tout membre de l'Association, c'est-à-dire tout étudiant-e inscrit à la Faculté de l'éducation permanente, peut

2. COMITÉ D'AMENDEMENTS

Le comité d'amendements aux statuts prépare les propositions d'amendements aux statuts de l'AGEEFEP qui seront soumises au congrès. Le comité est formé par le Conseil de direction 30 jours avant la tenue du congrès. Tout membre de l'Association peut soumettre des propositions d'amendements

3. COMITÉ DES MISES EN CA

Le comité des mises en candidature est formé par le Conseil de direction 30 jours avant le congrès. Le comité reçoit les candidatures aux cinq postes du comité exécutif :

- Président-e
- Secrétaire général-e
- Trois vice-président-e-s

Le comité s'assure que les candidat-e-s sont disposés à accepter le poste et il communique au congrès les noms de tous les candidat-e-s. Le président-e du comité des candidatures est nommé par le conseil de direction.

Tout membre désirant occuper un poste au comité exécutif doit

Pendant les deux jours du congrès, le comité reçoit les candidatures aux dix

n des adultes : accessibilité et équité

Participez au congrès

PROPOSITIONS

soumettre des propositions 17 jours francs avant le congrès. Les propositions doivent être envoyées à l'adresse suivante :

AGEEFEP

Secrétariat général

Pavillon Mont-Royal

Comité de synthèse des propositions

C.P. 6128, succ. centre-ville

Montréal (Québec) H3C 3J7

AUX STATUTS

ou d'ajouts aux statuts 17 jours francs avant le congrès. Les propositions doivent être envoyées à l'adresse suivante :

AGEEFEP

Pavillon Mont-Royal

Comité d'amendements aux statuts

C.P. 6128, succ. centre-ville

Montréal (Québec) H3C 3J7

CANDIDATURE

soumettre sa candidature par écrit en précisant le poste qu'il convoite 17 jours francs avant la tenue du congrès (la date limite est le 24 octobre 2001). Toute mise en candidature doit porter le nom, le code permanent et la signature de cinq membres (proposeurs) de l'Association. Le tout doit être posté à l'adresse suivante :

AGEEFEP

Secrétariat général

Pavillon Mont-Royal

Comité des mises en candidature

C.P. 6128, succ. centre-ville

Montréal (Québec) H3C 3J7

postes de directeurs et de directrices du Conseil de direction de l'Association.



PROJET D'ORDRE DU JOUR

Le samedi 17 novembre

- Inscription
- Ouverture
- Adoption des règles de procédure
- Rapport du comité des mises en candidature
- Amendements aux Règlements généraux
- Affaires politiques
 1. Politique de la formation continue : un nouveau danger plane sur les certificats
 2. État de la situation à la Faculté de l'éducation permanente et à l'Université de Montréal
 3. De l'aide financière pour les étudiantes et les étudiants à temps partiel
 4. La Semaine québécoise des adultes en formation continue
 5. La réforme des Services aux étudiants

Le dimanche 18 novembre

- Services de l'AGEEFEP
 1. Site WEB de l'Association : bilan et perspectives
 2. Service des plaintes et de l'information
 3. Café bistrot La Brunante
- État de la représentativité de l'AGEEFEP à la FEP et à l'Université
- Nos affiliations : FAEUQEP, ICEA, ACDEAULF, CASUM
- Rapport des vérificateurs comptables pour l'année 2000-2001
- Prévisions budgétaires pour 2001-2002 et 2002-2003
- Élection des membres du comité exécutif et du conseil de direction
- Clôture



Facile
à trouver!

Nous sommes
au deuxième
étage!



CAFÉ•BAR
La Brunante

3200, rue Jean-Brillant, local 2326
Un café étudiant géré par l'AGEEFEP

www.ageefep.qc.ca



«La cité éducative implique que puissent être mis à la disposition de chaque citoyen les moyens de s'instruire, de se former, de se cultiver à sa propre convenance.»

Edgar Faure, *Apprendre à être*

Cité éducative est la revue officielle de l'Association générale des étudiants et des étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal (AGEEFEP).

Directeur

Robert Martin

Rédacteur en chef

Claude Garon

**Direction artistique,
graphisme et mise en pages**

Signal Création

Administrateur

Normand Bélisle

Impression

Imprimerie Canada-Commercial

Publicité

AGEEFEP

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISSN 0833-904X

Port payé à Montréal

Envois de publication canadienne — contrat de vente no 0535680

Les textes et illustrations publiés dans *Cité éducative* peuvent être reproduits avec mention obligatoire de la source.

Comité de direction

Robert Martin, président

Normand Bélisle, secrétaire général

Claudette T. Cloutier, vice-présidente

Nathalie Durand, vice-présidente

Ange Langlois, vice-président

Secrétariat

Louise Daigneault

Adresse postale :

C.P. 6128,
Succ. Centre-ville
Montréal (Québec)
H3C 3J7

Tél. : (514) 842-3678
1-800-563-3678

Télécopieur :
(514) 842-5896

Site Web :
www.ageefep.qc.ca

Courriel :
citeducative@ageefep.qc.ca



Sommaire

ÉDITORIAL : L'accessibilité à l'université : ne rien tenir pour acquis	7
Le financement des programmes de certificat à nouveau remis en cause?	8
Le projet de Politique d'éducation des adultes accueilli avec déception	10
Baisse de la participation à l'éducation des adultes au Canada	12
Le projet d'une Semaine de l'éducation des adultes va bon train	14
Le 9e congrès biennal de l'AGEEFEP	15
Un doyen intérimaire à la Faculté de l'éducation permanente	16
Plainte de l'AECHEC au Comité d'accréditation des associations étudiantes	17
Du nouveau à la FEP : Un module en gestion de l'invalidité et de la réadaptation	18
Des iniquités persistantes dans le financement des Services aux étudiants	20
L'AGEEFEP en bref	22

Vos droits ne sont
pas respectés.

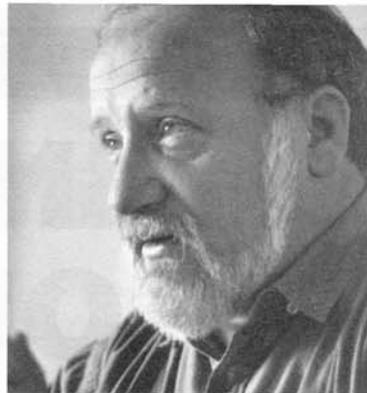
Service des plaintes de l'AGEEFEP

514-842-3678 poste 27 ou 1-800-563-3678

www.ageefep.qc.ca



L'accessibilité à l'université : ne rien tenir pour acquis



Àu moment de la réforme de l'éducation, dans les années 60, des dizaines de milliers de jeunes, contrairement à ceux des générations précédentes, ont pris le chemin de l'université plutôt que celui du marché du travail. C'est d'ailleurs cette affluence qui a donné naissance au réseau de l'Université du Québec, les autres établissements universitaires n'étant plus en mesure d'accueillir autant de nouveaux étudiant-e-s.

À la même époque, tant les autorités politiques que l'opinion publique sont devenues sensibles au fait que la génération précédente n'avait eu que peu de possibilités d'effectuer des études postsecondaires. De là est venue l'initiative d'ouvrir aussi aux adultes les portes de l'université. Les programmes de baccalauréat ne correspondant pas nécessairement aux besoins de formation de cette nouvelle clientèle, les universités ont adapté leur enseignement en créant des programmes plus courts, c'est-à-dire les programmes de certificat. Ceux-ci sont devenus et sont restés très populaires; au bas mot, quelque 65 000 adultes y sont toujours inscrits.

Quelque 35 ans plus tard, le motif de démocratisation et de rattrapage scolaire qui a présidé à la création des programmes de certificat n'est plus aussi important en raison de la hausse générale de la scolarisation des Québécoises et des Québécois. Les besoins de formation universitaire pour les adultes n'ont pourtant pas diminué, bien au contraire. La complexité du monde où nous vivons, l'évolution du marché du travail et l'obsolescence rapide des connaissances ont pour conséquence que la forma-

tion initiale, si poussée soit-elle, doit régulièrement être enrichie, diversifiée, mise à jour. C'est d'ailleurs sur la foi de cette réalité que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) fait la promotion du concept de "l'éducation tout au long de la vie" depuis la Conférence internationale sur l'éducation des adultes qui s'est tenue à Hambourg en 1997.

Il se trouvera sans doute bien peu de gens pour contester le bien-fondé de cette idée. Il n'en va cependant pas de même de la façon concrète de la mettre en œuvre, comme nous en convainc la lecture des prochaines pages du présent numéro de *Cité éducative*, où il est abondamment question du *Projet de politique d'éducation des adultes dans une perspective de formation continue* du gouvernement du Québec.

Avant d'examiner de quoi il retourne, rappelons d'abord que l'expérience passée colore l'interprétation du présent. Or, l'AGEEFEP et les observateurs du monde universitaire de l'éducation des adultes ne peuvent ignorer que, au cours des 15 dernières années, le gouvernement a flirté à plusieurs reprises avec l'idée de réduire le financement des programmes de certificat, voire de les abolir. Dès sa première année d'existence, en 1985, l'AGEEFEP a dû orchestrer une campagne pour s'opposer à un rapport du défunt Conseil des universités qui recommandait l'abolition de tous les programmes courts. Il y a quelques années, le Groupe de travail sur le financement des universités a mis sur la table une hypothèse de financement différencié des programmes de certificat —

"différencié" étant ici synonyme de "réduit". Aussi récemment que l'an dernier, le ministère de l'Éducation a avancé l'idée d'un mécanisme de financement selon lequel les universités n'auraient reçu que 60 % du financement des programmes de certificat, l'autre tranche de 40 % étant conditionnelle à l'obtention du diplôme. Une telle mesure aurait posé de tels risques que les universités auraient sans doute préféré ne plus offrir de certificats.

Cette fois, le problème se pose dans les termes suivants. Contrairement à l'ordre universitaire, le collégial et le secondaire sont astreints à une enveloppe fermée pour les adultes qui désirent étudier à temps partiel. Quand le gouvernement évoque l'idée de corriger cette iniquité, on comprend qu'il aimerait sabrer dans l'enveloppe consentie aux universités pour en donner davantage aux deux ordres inférieurs, étant entendu qu'il ne veut pas augmenter l'ensemble du budget consenti à l'éducation des adultes. Il est connu que les enveloppes fermées ont empêché des milliers d'adultes de s'inscrire au cégep et au secondaire. L'effet serait évidemment le même à l'université et c'est pourquoi nous devons nous opposer à une telle mesure si elle se matérialise, car une société du savoir ne saurait limiter artificiellement l'offre de formation.

Le président,

Robert Martin

Le FINANCEMENT des À NOUVEAU REMIS

Claude Garon

Le ministère de l'Éducation (MEQ) profitera-t-il de l'adoption de la politique de l'éducation des adultes pour réduire le financement des programmes de certificat des universités et ce, au nom de l'équité entre les ordres d'enseignement? Ce scénario est fort plausible à la lumière de l'expérience passée et des propos sibyllins du projet gouvernemental.

Dans les 20 dernières années, l'État québécois a en effet flirté à plusieurs reprises avec l'idée d'abolir les programmes de certificat des universités ou d'en réduire substantiellement le financement. Il y a un an à peine, le MEQ avait d'ailleurs sur la table le projet de n'accorder aux universités que 60 % du financement des programmes courts, l'autre tranche de 40 % étant conditionnelle à la diplomation des étudiants. Une vigoureuse protestation orchestrée notamment par l'AGEEFEP, la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP) et la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN) avait toutefois incité le MEQ à battre en retraite, du moins temporairement.

Reviendra-t-il avec un projet de même nature maquillé différemment? Le passage suivant du *Projet de politique gouvernementale de l'éducation des adultes dans une perspective de forma-*

tion continue : pour partager le savoir n'a rien de rassurant : "[...] les modes d'allocation varient considérablement d'un ordre d'enseignement à un autre, et ce, en fonction d'une logique dont la cohérence est parfois difficile à saisir. Par exemple, des mesures d'incitation à la réussite sont mises en place pour certaines populations et non pour d'autres ou, encore, certains programmes d'études donnent droit à un financement en fonction de l'effectif réel, tandis que d'autres doivent composer avec un plafond préétabli."

Un autre passage du document va dans le même sens : «Il importe de maintenir un équilibre entre la contribution de l'État, celle des employeurs et celle des individus, de faire contrepoids aux obstacles qui rendent l'accès à la formation inéquitable et de diminuer les écarts entre les avantages consentis aux uns ou aux autres.»

UNE SOLUTION BANCALE À UN PROBLÈME RÉEL

Le problème que soulève le Ministère est réel, car au secondaire et au collégial, l'enveloppe budgétaire pour les études à temps partiel — le mode d'étude que privilégient les adultes — est dite "fermée". C'est donc dire que, une fois atteint un nombre prédéterminé d'inscriptions, on n'accepte plus de nouveaux étudiant-e-s. L'université, elle, n'est pas soumise à un tel plafond et elle peut admettre autant d'étudiant-e-s à temps partiel qu'elle le désire.

L'AGEEFEP et la FAEUQEP conviennent de la nécessité de corriger cette disparité entre les ordres d'enseignement, mais la solution consiste à ouvrir les enveloppes budgétaires au secondaire et au collégial, non à fermer

celle de l'université. Il n'est pas sûr du tout que le ministère de l'Éducation partage cette idée étant donné qu'il entend implanter sa politique d'éducation des adultes dans le cadre des paramètres budgétaires actuels.

Le document gouvernemental procède d'ailleurs de la même logique à propos de l'enseignement à distance. En 1998-1999, rappelle-t-on, le MEQ a consacré à cette fin 1 million de dollars au secondaire, 2,3 millions au collégial et 24 millions à l'université. "Il convient de viser un partage plus équitable des ressources, une utilisation plus rationnelle des sommes et un développement davantage axé sur la complémentarité", lit-on dans le projet de politique.

Comptable formé à l'École des HEC, le ministre François Legault est par ailleurs connu pour son obsession à introduire des mesures quantitatives dans l'évaluation du système d'éducation. Les contrats de performance des universités en sont une illustration éloquente. Ainsi, même si l'on ignore les intentions précises du MEQ, il y a lieu de s'inquiéter de la volonté gouvernementale "[...] d'introduire dans l'assistance financière des éléments d'incitation à la réussite des adultes en formation". En éducation des adultes, où la motivation des personnes est très forte et le temps d'étude échelonné sur plusieurs années, ce genre d'indicatif risque bien davantage de justifier une réduction du financement public de l'éducation que d'améliorer la qualité des services éducatifs offerts aux adultes.

COMME UNE PROMESSE D'ÉLECTION

L'AGEEFEP et la FAEUQEP ont au moins une autre raison de craindre les projets du MEQ. L'automne dernier, au moment où il a affirmé à la Table des

programmes de certificat EN CAUSE?

partenaires de l'université que le Ministère renonçait à la formule de financement 60/40 pour les certificats, le ministre François Legault s'est explicitement engagé à mener des études sur la qualité et la pertinence des programmes de certificat avant de modifier de quelque façon que ce soit le mode de financement. Il a aussi promis que la FAEUQEP et la FNEEQ seraient étroitement associées à cet exercice. Or, un an plus tard, le comité d'étude n'existe toujours pas ou, s'il existe, les étudiants adultes n'ont pas été invités à y participer. La demande d'explication de la FAEUQEP à ce sujet est d'ailleurs demeurée sans réponse.

Pour les étudiant-e-s adultes, il s'agit là d'une question primordiale, car c'est depuis les États généraux sur l'éducation que l'AGEEFEP et la FAEUQEP réclament les études suivantes :

- Une étude sur le cheminement éducatif à long terme — par exemple une période de 12 à 15 ans — des personnes qui ont entrepris des études universitaires dans des programmes de certificat.

- Un bilan global de la contribution des programmes de certificat à la scolarisation des Québécoises et des Québécois. Ce bilan devrait comporter le nombre de personnes qui ont obtenu un, deux ou trois certificats — un baccalauréat par cumul de certificats dans ce dernier cas —, ainsi que le nombre de personnes qui ont obtenu tout autre type de baccalauréat en utilisant en partie les programmes de certificat.

- Une étude visant à déterminer dans quelle mesure une formule de financement des universités qui défavoriserait les programmes de certificat et les études à temps partiel réduirait l'accès à l'université des personnes de

plus de 25 ans, des femmes, des francophones, des gens qui occupent un emploi, des populations des régions excentriques, des gens d'origine sociale modeste ainsi que des personnes engagées dans des études en sciences humaines, arts et lettres?

Le mouvement étudiant des adultes n'est pas le seul à penser ainsi. Dans un avis au ministre de l'Éducation réalisé en 2000 et intitulé *Réussir un projet d'études universitaires : des conditions à réunir*, le Conseil supérieur de l'éducation note que la plupart des pays souffrent d'une imprécision des données relatives à l'accès aux études universitaires et à la diplomation. Le Conseil écrit à ce propos : "Le Québec n'y échappe pas. L'exemple de l'imprécision des données sur les cheminements des étudiantes et étudiants à l'université, la difficulté de comparer les données entre les établissements et, à plus forte raison, de dégager le portrait d'ensemble — une donnée pourtant essentielle à la compréhension du phénomène de la réussite — illustrent bien ce type de difficulté. En outre, il importe de mieux connaître la réalité étudiante selon le sexe, le domaine d'études et le régime d'études."

TOURNER EN ROND

Tant que ces études n'auront pas été réalisées, l'AGEEFEP et la FAEUQEP ne pourront que répéter ce qu'elles ont écrit en 1998 dans un mémoire intitulé *Vers une politique de la formation continue* : "Le postulat du discours sur les certificats est le suivant : hors du baccalauréat traditionnel, point de salut! En se demandant si les programmes de certificat doivent recevoir un financement public comparable aux programmes de baccalauréat, le MEQ indique implicitement que, dans le monde universitaire, tout se mesure encore selon

l'étalon du baccalauréat et que tout ce qui s'en écarte est suspect. Que nous en soyons toujours au même point dans la discussion est proprement sidérant et nous rappelle que les concepteurs des politiques de formation continue au Québec sont eux-mêmes des universitaires traditionnels qui n'ont ni affinités ni connaissances précises de ce secteur d'activité. Nous n'arrivons pas à nous expliquer autrement l'inertie qui nous fait tourner en rond depuis si longtemps, qui nous ramène périodiquement à la question du financement et qui, de ce fait, nous empêche de parler des vrais problèmes : l'innovation pédagogique, les formats et le contenu des programmes les plus aptes à aider les adultes à atteindre leurs objectifs de formation."

C'est bien sûr ce point de vue que la FAEUQEP fera valoir dans les représentations écrites qu'elle présentera au ministère de l'Éducation d'ici le 21 septembre. Cette première phase sera suivie d'une consultation dont les modalités n'étaient pas déterminées au moment d'écrire ces lignes. Si l'échéancier est respecté, le MEQ déposera un plan d'action avant la fin de l'année.

Selon l'évolution de l'affaire, le mouvement étudiant des adultes décidera s'il est pertinent ou non de ressusciter la Coalition pour la sauvegarde du financement des certificats universitaires (CSFCU). Dans le passé, cette dernière s'est opposée avec succès à une tentative du gouvernement du Québec de réduire le financement des programmes de certificat.

Enfin, tout indique que les étudiant-e-s de l'université ne sont pas les seuls à critiquer sévèrement le projet de politique dans sa facture actuelle. Comme l'indique le texte suivant, c'est aussi le cas de l'ensemble du mouvement de l'éducation des adultes.

ON LUI REPROCHE SON MANQUE D'AMBITIOUS

Le projet de politique d'éducation des adultes

Claude Garon

Déception! Tel était le sentiment général parmi la soixantaine de membres de l'Institut canadien d'éducation des adultes (ICEA) qui ont participé en juin dernier à un séminaire d'analyse du *Projet de politique d'éducation des adultes dans une perspective de formation continue*, que les ministres de l'Éducation et de l'Emploi et de la Solidarité sociale, MM. François Legault et Jean Rochon, avaient rendu public quelques semaines plus tôt.

Peu ambitieux compte tenu du retard marqué du Québec en éducation des adultes, trop axé sur la dimension économique et l'employabilité, au détriment du développement de la personne, inquiétant sur la question du financement, inconsistant sur des aspects clés comme la reconnaissance des acquis et l'enseignement à distance, les reproches au projet de politique sont nombreux et cinglants.

Il faut dire que les attentes sont élevées. En effet, la philosophie de l'UNESCO qui anime les penseurs de l'éducation des adultes porte le projet ambitieux d'une société mondiale plus démocratique dans laquelle des citoyens éclairés et actifs jouissent pleinement de leurs droits économiques et sociaux, vivent mieux ensemble et maîtrisent leur destin collectif.

L'UNESCO a actualisé cette philosophie en 1997 à l'occasion de la

Conférence internationale de Hambourg, qui a retenu le paradigme suivant : "Le concept d'éducation tout au long de la vie nous paraît devoir s'imposer, avec ses atouts de flexibilité, de diversité et d'accessibilité dans le temps et dans l'espace. C'est l'idée d'éducation permanente qui doit être à la fois repensée et élargie. Car, au-delà des nécessaires adaptations liées aux mutations de la vie professionnelle, elle doit être une construction continue de la personne humaine, de son savoir et de ses aptitudes, mais aussi de sa faculté de jugement et d'action. Elle doit lui permettre de prendre conscience d'elle-même et de son environnement et l'inviter à jouer un rôle social dans le travail et dans la cité."

QUELQUES CHIFFRES RÉVÉLATEURS

Dans l'esprit de cette philosophie, le monde de l'éducation des adultes espérait donc une politique qui s'attaque de front au fait qu'environ un million de Québécoises et de Québécois éprouvent de sérieuses difficultés de lecture et d'écriture, que plus de 40 % des personnes qui occupent un emploi n'ont aucun diplôme, que 80 % de la main-d'œuvre de l'an 2010 est déjà dans le marché du travail et qu'on dénombre 1,4 millions d'adultes engagés dans des activités de formation, soit plus que le 1,3 million d'élèves du primaire et du secondaire.

Composer efficacement avec ces réalités suppose une réaction énergique de très grande envergure. Tel que formulé, le projet de politique paraît à cet égard bien tiède. Beaucoup lui reprochent en premier lieu de s'inscrire dans la tendance qui prévaut depuis le milieu des années 80 d'orienter l'essentiel des ressources vers la formation à l'emploi

au détriment de l'éducation dans un sens plus général ou, dit dans d'autres mots, de privilégier la notion de "compétences" à celle de "formation qualifiante". Nombreux sont ceux et celles qui tiennent cette philosophie responsable du recul de l'éducation des adultes et du cul-de-sac où ont été trop souvent enfermés nos concitoyens moins instruits et moins nantis, poussés dans des programmes d'adaptation à la tâche qui, au bout du compte, ne procurent que des emplois précaires et les ramènent bientôt à l'aide sociale.

LE SECONDAIRE III COMME FORMATION DE BASE?

On note aussi que l'État, pour ce qui est de la formation de base des adultes, cherche à limiter sa responsabilité au 1^{er} cycle du secondaire, soit le niveau de Secondaire III, une cible très modeste dans une société dite du savoir et qui est d'ailleurs en deçà du Secondaire V que recommandait la Commission Jean en 1984. On rappelle par ailleurs que l'aide financière au secondaire n'est disponible que pour les adultes qui s'inscrivent à un programme professionnel et que la politique est tellement orientée vers les jeunes adultes de moins de 24 ans qu'il y a lieu de se demander ce qu'il adviendra de ceux des autres groupes d'âge. On déplore enfin la tendance des services publics à n'offrir aux adultes que des programmes de formation intensifs sans tenir compte de leur réalité sociale, familiale et économique.

D'autres participants déplorent pour leur part le tissu de banalités du document gouvernemental sur la reconnaissance des acquis. "On propose de relancer quelque chose qui ne fonctionne pas...", note avec ironie une participante et, pour le reste, on tient un discours de vœux pieux qui aurait pu être écrit il y a

ANQUE D'ENVERGURE

es adultes accueilli avec déception

15 ans. Un an plus tôt, le Conseil supérieur de l'éducation avait pourtant présenté au ministre de l'Éducation un avis intitulé *La reconnaissance des acquis, une responsabilité politique et sociale*, dans lequel il proposait une analyse approfondie et un train de mesures pour chacun des ordres d'enseignement. Le Conseil recommandait notamment la création d'un Répertoire national de compétences comportant des passerelles entre les systèmes de reconnaissance des acquis du monde scolaire et du monde du travail.

Le même immobilisme se manifeste au regard de l'enseignement à distance. Dans ce cas, le gouvernement repousse à plus tard toute initiative nouvelle en confiant au Comité de liaison de la formation à distance (CLIFAD), qui regroupe les ordres secondaire, collégial et universitaire, le mandat "d'évaluer l'organisation actuelle de la formation à distance et d'élaborer un plan stratégique de développement..." Là aussi, on déplore que le projet de politique ne comporte aucun lien avec le plus récent rapport annuel du Conseil supérieur de l'éducation, qui traite de cette question. Il y a également absence de jonction avec le programme de branchement des familles au réseau Internet et l'autoroute de l'information.

FAIBLESSE DE LA COORDINATION

En raison de l'ampleur et de la diversité de l'éducation des adultes, un consensus très large s'est établi quant à la nécessité d'une politique gouvernementale — qui implique donc l'ensemble des ministères — de préférence à une politique qui relèverait uniquement du ministère de l'Éducation. Or, le projet qui est sur la table est tout au plus biministériel — MEQ et MESS —, car on n'y trouve nulle trace du ministère de la Culture et des Communications ainsi

que du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, deux ministères qui devraient pourtant constituer des partenaires actifs d'une telle politique.

Tel que conçu, "un comité interministériel de la formation continue présidé par le ministère de l'Éducation", le mécanisme de coordination de la politique semble bien faible aux yeux de maints observateurs, qui craignent que le MEQ et le MESS soient plus intéressés à préserver leurs champs de juridiction respectifs qu'à créer les synergies souhaitées par la politique.

LES EMPLOYEURS ET LES PERSONNES PAIERONT

Les choses ne se présentent pas sous un meilleur jour en ce qui concerne le financement. Il y a environ cinq ans, au moment même où elle lançait le processus devant mener à l'adoption d'une Politique de l'éducation des adultes, l'ex-ministre de l'Éducation, M^{me} Pauline Marois, avait indiqué explicitement que l'État québécois n'avait pas d'argent neuf à injecter en éducation des adultes et que toute réforme devrait se faire à l'intérieur des paramètres budgétaires déjà définis. Même si les finances publiques du Québec se sont améliorées depuis ce moment, tout indique que l'État n'a toujours pas l'intention de délier davantage les cordons de sa bourse. "La solution présentement privilégiée semble résider en bonne partie dans la contribution d'autres acteurs qui retirent de grands bénéfices de la formation continue, soit les employeurs et les individus eux-mêmes [...]", avertit d'ailleurs le document gouvernemental. D'aucuns craignent que la question financière mine l'accès au savoir dans une société qui accuse déjà un grand retard en éducation des adultes

"L'économie du savoir est d'abord l'économie des gens qui veulent savoir", aime à rappeler M. Paul Bélanger, le président du Conseil international de l'éducation des adultes. Puisqu'il en est ainsi, ceux et celles qui veulent savoir devront se lever cet automne pour dire au gouvernement, et plus particulièrement aux ministres François Legault et Jean Rochon, que le Projet de politique d'éducation des adultes mis sur la table correspond trop peu à ce qu'ont écrit et répété les groupes d'adultes dans de très nombreux mémoires.

L'Institut canadien d'éducation des adultes (ICEA) sera sans doute au cœur de ce mouvement qui culminera au cours de l'automne. Dans les dernières semaines, l'organisme a d'ailleurs amorcé un processus de réflexion sur des actions de nature à convaincre le gouvernement de s'engager plus résolument dans le développement de l'éducation des adultes. La partie n'est pas gagnée d'avance. Entre autres, c'est dans une très grande discrétion que les ministres Legault et Rochon ont rendu public le Projet de politique. Cela est-il révélateur du degré d'intérêt du gouvernement envers l'éducation des adultes?

Ou alors, le gouvernement a-t-il déjà une idée précise des limites de son engagement pour favoriser l'accès au savoir et la création des conditions permettant l'exercice du droit à l'éducation, deux des principes qui auraient inspiré le projet de politique? C'est aussi une hypothèse plausible quand on sait que quatre groupes de travail sont déjà à l'œuvre pour concocter un plan d'action dans chacune des quatre orientations retenues : maintenir et rehausser le niveau de compétence des acquis, assurer une formation de base à tous les adultes, valoriser les acquis et les compétences, et lever les obstacles à l'accessibilité et à la persévérance.

LE QUÉBEC EST DANS LA QUEUE DU PELOTON

Baisse de la participation à l'éducation des adultes au Canada

Dans la société du savoir, les besoins de formation s'accroissent. On devrait en conséquence constater une augmentation de la participation à l'éducation des adultes. Or, dans l'ensemble du Canada, pour ce qui est des activités formelles de formation, c'est le contraire qui se produit : au cours de la dernière décennie, le taux de participation a légèrement diminué, passant de 29 % à 28 % de l'ensemble des adultes¹. Au Québec, la chute de participation a été spectaculaire, de 27,4 à 20,6 %. Seule Terre-Neuve fait pire avec un taux de participation de 18,6 %. À l'opposé, c'est en Colombie-Britannique que la participation a été la plus élevée, 31,9 %. Ces chiffres ne permettent cependant de "savoir si le niveau d'investissement en capital humain au Canada est suffisant", car il manque de données sur l'apprentissage informel, la motivation des individus et des entreprises à s'engager dans la formation et les bénéfices réels de cette dernière.

Voilà entre autres ce qu'affirme *Un rapport sur l'éducation et la formation des adultes - Apprentissage et réussite*, une étude récente (mai 2001) qu'ont réalisée conjointement Statistique Canada et Développement des ressources humaines Canada.

Le document fait état des phénomènes suivants, que d'autres études corroborent :

- Les personnes qui occupent un emploi (29 %) participent davantage à des activités de formation que les chômeurs (20 %). De même, "la cote exprimant la possibilité de participer à une activité d'apprentissage des individus détenant un diplôme universitaire était 7,5 fois plus élevée que celle des Canadiens n'ayant pas terminé leurs études secondaires".

- Le soutien financier des employeurs est important : ils ont payé les frais divers et les droits de scolarité de 55 % de leurs employés inscrits dans un programme et de 85 % de ceux qui ont suivi un cours. Bon nombre d'employés ont aussi bénéficié de congés payés. Les hommes sont cependant plus nombreux que les femmes à bénéficier du soutien financier de leur employeur. Les chances d'obtenir de la formation sont par ailleurs deux fois plus élevées dans les grandes et moyennes entreprises que dans les petites entreprises.

- L'enseignement traditionnel en classe (86 %) demeure de loin la pratique éducative la plus répandue; le recours aux nouvelles technologies est marginal.

- C'est principalement pour des raisons liées au travail (75 %) que les Canadiennes et les Canadiens participent à des activités de formation. Les taux de satisfaction sont élevés quant à l'utilité des connaissances et des compétences acquises et cela, tant au point de vue personnel que professionnel.

- Le manque de temps (60 %) et le coût de l'éducation (40 %) constituent les principaux freins à l'éducation des

adultes; l'horaire et le lieu où ont lieu les cours sont aussi des facteurs dissuasifs.

Les auteurs de l'étude interprètent cependant ces phénomènes de façon nuancée. Comme nous l'avons noté plus haut, les données portent exclusivement sur la formation formelle. Or, tout indique que la formation professionnelle informelle constitue également une source importante d'acquisition de connaissances et de compétences : "En fait, écrivent les auteurs, il est probable que certaines personnes et entreprises jugent que la formation informelle est plus avantageuse que la formation formelle. [...] Pour déterminer si la formation des adultes au Canada est satisfaisante dans l'ensemble, il faut aussi comprendre le rôle de l'apprentissage informel dans l'acquisition globale de compétences, sa relation avec les structures plus formelles de l'apprentissage par les adultes, et les circonstances et les objectifs particuliers du processus d'apprentissage formel."

UN FACTEUR : LE DÉSINTÉRÊT

L'étude note par ailleurs que les questions de temps, d'argent et de localisation des lieux de formation ne constituent pas les seuls obstacles à la participation à l'éducation des adultes : "Mentionnons en particulier les obstacles du point de vue des attitudes à l'égard de l'acquisition de compétences chez les adultes. En 1997, par exemple, environ 40 % des répondants de l'EÉFA, dont un nombre important avaient de faibles compétences, ne voyaient pas la nécessité de l'éducation et de la formation, et ne s'y intéressaient pas", écrivent les auteurs.

Cet enjeu de l'éducation continue n'est pas qu'économique, rappellent aussi Statistique Canada et Dévelop-

pement des ressources humaines Canada. Pour les décideurs politiques, qui ont la responsabilité de l'intérêt collectif, c'est une question "d'inclusion sociale et d'équité". Pour la personne elle-même, les avantages de l'éducation tout au long de la vie ne se limitent pas à l'obtention d'un emploi bien rémunéré, car d'autres études ont démontré "que l'apprentissage favorise une meilleure santé et qu'elle a d'autres conséquences favorables pour la famille, la collectivité et le pays".

FAIBLE CROISSANCE DE LA MAIN-D'ŒUVRE ACTIVE

La réalité démographique joue aussi en faveur de l'éducation et de l'apprentissage continu. Des cohortes de jeunes moins nombreuses que dans le passé limiteront la croissance de la main-d'œuvre active, un phénomène qui s'ajoutera à une augmentation générale de la demande de compétences. "Par conséquent, lit-on dans l'étude, l'économie canadienne ne peut donc pas comme auparavant compter uniquement

sur la production du système d'éducation initiale pour satisfaire les besoins en compétences à court et à moyen terme. Dans ce contexte, une plus grande proportion des ajustements au niveau des compétences de la population active canadienne se fera par le biais de la formation des adultes qui sont déjà en milieu de travail."

LE QUÉBEC INQUIÈTE

La situation de l'éducation des adultes au Québec est évidemment très préoccupante selon cette étude. Le fait que la participation à de la formation formelle ait traditionnellement été plus faible dans l'Est du Canada n'explique pas la baisse abrupte de 27,4 % à 20,6 %, une chute de près de sept points. On ignore d'ailleurs les causes précises de ce phénomène.

Il est possible par ailleurs que les choses se soient améliorées au cours des dernières années. Les données les plus récentes utilisées dans l'étude sont celles de 1997. Or, la loi sur le développement

et la formation de la main-d'œuvre en était alors à ses balbutiements et il est possible — ce n'est cependant pas une certitude — qu'elle ait eu un effet positif sur le taux de participation.

Cela dit, il est connu qu'il existe au Québec une sorte de paradoxe : son taux de diplômés postsecondaires se situe parmi les plus élevés dans l'ensemble des pays de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE); à l'opposé, la "belle province" compte près de un million d'adultes qui éprouvent de sérieuses difficultés en lecture et en écriture, une proportion deux fois plus élevée qu'en Ontario. La participation à l'éducation des adultes étant moindre chez les moins scolarisés, cela pourrait expliquer la réalité québécoise.

1. Dans cette étude, on entend par "adultes" les personnes de 17 ans et plus, à l'exclusion des étudiants à plein temps ne bénéficiant pas du soutien financier d'un employeur.

Poursuite du concours "Moi, je publie"

Vous êtes étudiante ou étudiant à la Faculté de l'éducation permanente et vous avez le goût d'écrire et d'être publié? Participez au concours "Moi, je publie", qu'organisent conjointement l'AGEEFEP, votre association étudiante, et la Faculté de l'éducation permanente.

Le concours consiste à produire un article de 4 à 4,5 feuillets traitant de l'éducation pour publication dans la revue *Cité éducative*. L'article peut être une recherche, une analyse, une entrevue ou un reportage.

Pour participer, vous devez faire parvenir votre texte au plus tard le 18 janvier 2002, avant 17 h, à l'adresse suivante : Concours "Moi, je publie", AGEEFEP, 265, avenue Mont-Royal Ouest, bureau 205, Montréal (Québec), H2V 2S3.

Un jury composé de trois personnes choisira le texte gagnant qui sera publié dans le numéro de mars de *Cité éducative*. L'auteur recevra également une somme de 300 \$.

Bonne chance!



Le projet d'une Semaine de l'éducation des adultes va bon train

Il semble de plus en plus probable que le Québec joindra en 2002 le mouvement international qui célèbre chaque année l'éducation et la formation tout au long de la vie en tenant la "Semaine québécoise des adultes en formation".

Pourquoi une telle semaine? Un document de travail de l'Institut canadien d'éducation des adultes (ICEA), qui est au cœur du projet, l'explique dans les termes suivants : "Dans une société où l'information et l'éducation vont jouer un rôle croissant, il nous faut continuer à soutenir le nombre remarquable d'adultes qui sont en formation, ceci afin de rejoindre les pays beaucoup plus avancés que nous. Mais il faut aussi donner un très grand coup pour faire reculer notre retard inacceptable : un million de personnes sont encore de nos jours peu à l'aise avec l'écrit."

De façon plus particulière, une telle semaine aurait comme objectifs de célébrer le rôle que peut jouer le droit d'apprendre pour transformer la vie; de stimuler la participation des femmes et des hommes aux différentes façons d'apprendre; et d'élargir l'accès aux services d'information, de conseil et d'orientation.

UNE CLÉ DE LA DÉMOCRATIE

Mal connue et peu valorisée, l'éducation des adultes a bien besoin

de nouvelles tribunes et de défenseurs, car d'aucuns considèrent qu'elle constitue une clé incontournable dans la création d'un monde plus égalitaire et plus démocratique. C'est du moins ce que soutient l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) qui promeut cette idée d'une "Semaine des apprenants adultes", selon l'appellation européenne, depuis la cinquième conférence internationale sur l'éducation des adultes qui s'est tenue en 1997, à Hambourg. Le gouvernement du Québec ayant endossé cette proposition, il est logique qu'il entende y donner des suites concrètes à l'instar des quelque 35 pays qui ont répondu favorablement à l'invitation de l'UNESCO.

UNE GRANDE DIVERSITÉ

La richesse de l'éducation des adultes tient notamment dans sa très grande diversité et la Semaine québécoise des adultes en formation cherchera à refléter cette réalité, comme on le lit dans les documents de l'ICEA : "Une palette large d'expériences éducatives pourra être proposée : retour aux études, apprentissage de la participation à une assemblée délibérante, formation dans une entreprise de haute technologie, partage de connaissances sur les plantes dans un club agricole, apprentissage d'une saine alimentation dans une association de consommateurs, salons d'écriture, cercle d'astronomes, société d'écologistes, mouvement de défense des droits des retraités, cafés philosophiques... etc."

Les formateurs d'adultes et les organismes engagés dans ce secteur d'activité prêteront certes leur concours à l'organisation de cette Semaine. Toutefois, celle-ci reposera

d'abord et avant tout sur les adultes eux-mêmes qui témoigneront de leurs succès mais aussi des difficultés qu'ils rencontrent dans leur parcours de formation, comme l'explique l'ICEA : "Cette semaine, articulée autour de témoignages d'expériences vécues, va susciter, recueillir et soutenir l'expression des besoins et des demandes de formation du plus grand nombre d'adultes. Elle va permettre de rejoindre, écouter et, s'il y a lieu, accompagner des personnes, des groupes ou des collectivités pour les aider à reprendre confiance en leurs capacités, à créer des conditions de réussite et pour amplifier le goût et le plaisir d'apprendre."

UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ

Soit dit en passant, la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP) a été étroitement associée à la phase initiale de conception du projet et elle participe toujours aux travaux du comité qu'a constitué l'ICEA pour le faire progresser.

Au cours de l'automne, grâce à un budget qu'a consenti le ministère de l'Éducation, un partenaire incontournable dans cette initiative, l'Institut procédera à une étude de faisabilité de la Semaine des adultes en formation. Si tout se déroule comme prévu, celle-ci pourrait avoir lieu au cours de l'automne 2002.

LES 17 ET 18 NOVEMBRE

L'AGEEFEP tient son 9^e congrès biennal

Les étudiantes et les étudiants de la Faculté de l'éducation permanente sont invités à participer au 9^e congrès biennal de l'AGEEFEP, leur association étudiante, les samedi et dimanche 17 et 18 novembre prochains. Il aura pour thème "Éducation des adultes : accessibilité et équité".

Le congrès constitue un moment crucial dans la vie de l'Association. Pendant deux jours, les congressistes discutent de différents sujets relatifs à l'éducation des adultes et ils votent le programme politique que défendra l'AGEEFEP au cours des deux années subséquentes. C'est aussi le congrès qui adopte les États financiers de la dernière année, vote le budget et, surtout, élit les cinq membres du Comité exécutif ainsi que les 10 membres du Conseil de direction.

Au moment d'écrire ces lignes, à la fin de juillet, l'ordre du jour du congrès n'était pas déterminé avec précision. Comme le laisse deviner le thème, certains sujets, dont il est d'ailleurs question dans le numéro de *Cité éducative* que vous avez en main, sont incontournables.

Tel est le cas du *Projet de politique d'éducation des adultes dans une perspective de formation continue* du gouvernement du Québec qui pourrait comporter des incidences importantes sur le financement des programmes de certificat et, par conséquent, sur l'accessibilité aux études universitaires pour les adultes.

L'état de la situation à la Faculté de l'éducation permanente et à l'Université de Montréal constitue également un point quasi statutaire dans les congrès de l'AGEEFEP. Cette année, il sera plus particulièrement question de la fin de l'hémorragie de la clientèle, du recentrage de la Faculté sur sa mission première — les programmes de certificat — et du processus de nomination d'un nouveau doyen pour succéder à M. Robert Leroux, qui n'a pas sollicité de renouvellement de mandat.

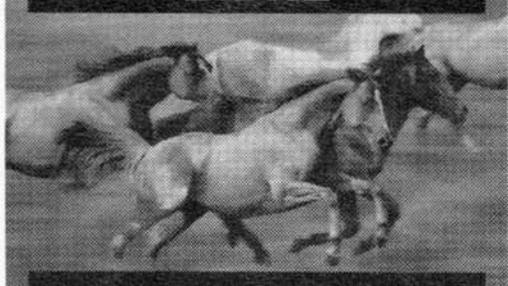
Parmi les autres points probables, notons l'ouverture de l'aide financière aux étudiant-e-s à temps partiel — une revendication vieille de 10 ans —, la participation éventuelle de l'AGEEFEP à la Semaine québécoise des adultes en formation, la réforme des Services aux étudiants, le bilan du site WEB de l'Association, le rapport du Service des plaintes et de l'information ainsi que l'état de la situation du café bistrot La Brunante.

Tous les étudiants et les étudiantes de la FEP peuvent par ailleurs poser leur candidature aux cinq postes du Comité exécutif, soumettre des propositions au congrès et proposer des amendements aux Règlements généraux de l'Association. Ils doivent cependant le faire 30 jours avant la tenue des assises. Pour connaître plus précisément les modalités, prière de consulter les pages 2 et 3 du présent numéro. Les candidatures pour les 10 postes du Conseil de direction sont reçues sur le parquet du congrès.

Afin de sensibiliser les étudiant-e-s à l'importance du congrès et les inviter à y participer, des représentant-e-s de l'Association se rendront dans chacune des classes de la Faculté de l'éducation permanente de la mi-septembre à la fin d'octobre. Ce sera l'occasion pour les personnes intéressées de confirmer leur participation. Pour des raisons de logistique, il est en effet indispensable que l'Association puisse évaluer le nombre d'étudiant-e-s qui seront présents pendant les deux jours de délibération.

Pour obtenir plus d'information sur le congrès ou pour vous y inscrire, communiquez avec M^{me} Ghislaine Brunelle au numéro (514) 842-3678, poste 24, ou, si vous êtes de l'extérieur de la région métropolitaine, au numéro sans frais 1-800-563-3678.

LIBRE



EN TOUTE SÉCURITÉ

La liberté de choisir des protections qui vous conviennent et la sécurité d'appartenir à un groupe solide et puissant en assurances automobile et habitation.

Voilà ce que vous offre La Sécurité, assurances générales, le meilleur des deux mondes.



La Sécurité, assurances générales

PREMIER EN ASSURANCE DE GROUPE

Montréal: (514) 281-8121 • Québec: (418) 835-6806 • Sans frais: 1 800 363-6344
www.lasecurite.com

Les étudiants à temps partiel bientôt admissibles à l'aide financière

Selon toute probabilité, les étudiantes et les étudiants à temps partiel seront admissibles au Régime de l'aide financière aux étudiants à compter de l'année 2002-2003. L'AGEEFEP et la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP) réclament cette mesure depuis plus de 10 ans.

Le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études, qui relève

du Conseil supérieur de l'éducation et qui conseille le ministre de l'Éducation, a en effet inscrit la question de l'aide financière aux étudiant-e-s à temps partiel à son calendrier de travail de l'automne. Des discussions préliminaires ont cependant permis de faire un large consensus sur la pertinence d'une telle mesure si bien qu'il ne fait guère de doute qu'elle sera adoptée.

Rappelons par ailleurs que la revendication du mouvement étudiant adulte a toujours été modeste. L'aide financière aux étudiant-e-s à temps partiel consistera en des prêts, non des bourses, et une personne devra être inscrite à un minimum de six crédits pour pouvoir en bénéficier. L'AGEEFEP et la FAEUQEP surveilleront par ailleurs de très près les barèmes de revenu selon à partir desquels les étu-

diant-e-s à temps partiel pourront obtenir de l'aide financière.

Hormis le ministère de l'Éducation, l'opportunité d'offrir de l'aide financière aux étudiant-e-s à temps partiel a fait l'objet d'un large consensus depuis les États généraux sur l'éducation. Le coût de la mesure sera modeste, de l'ordre de 4 millions de dollars. Il s'agit aussi d'une question d'équité puisque les étudiant-e-s à temps partiel, tout comme les étudiant-e-s à plein temps, contribuent au régime à raison d'environ 25 \$ par cours.

Un nouveau doyen à la FEP d'ici la fin de l'année

La direction de l'Université lancera en septembre le processus devant mener à la nomination d'un nouveau doyen à la Faculté de l'éducation permanente. Celui-ci devrait être choisi avant la fin de l'année 2001.

Le nouveau titulaire succédera à M. Robert Leroux, qui a occupé le poste pendant quatre ans, mais n'a pas sollicité de renouvellement de mandat en raison d'un désaccord avec la direction de l'Université sur l'orientation de la Faculté de l'éducation permanente. M. Leroux souhaitait que la FEP explore de nouvelles avenues en formation continue, notamment le recours aux nouvelles technologies et à la formation en ligne, alors que la direction

de l'Université estime plutôt que la Faculté doit se concentrer sur sa mission traditionnelle, soit les programmes de certificat.

Depuis le départ de M. Leroux, en juin, c'est M. Jean-Marc Boudrias, adjoint au vice-recteur exécutif, qui agit comme administrateur de la FEP à titre intérimaire. Il demeurera évidemment en fonction jusqu'à ce que le Conseil de l'Université ait procédé à la nomination d'un nouveau doyen.

Ces événements surviennent dans un contexte qui semble relativement favorable au développement de la FEP. En effet, l'année 2000-2001 a marqué la fin de l'hémorragie de la clientèle qui a duré pendant plusieurs années et a amputé la Faculté d'environ 25 % de son effectif étudiant. Divers indices laissaient espérer une augmentation significative des inscriptions pour

l'année en cours. Par contre, comme l'a souligné le recteur, M. Robert Lacroix, à l'occasion d'une rencontre avec le Conseil de la Faculté le printemps dernier, il faudra surveiller de près d'éventuelles initiatives gouvernementales sur le financement des programmes de certificat, un point crucial pour l'avenir de la Faculté.

Enfin, notons que le processus de nomination d'un nouveau doyen comporte une consultation à laquelle participera l'AGEEFEP. L'exercice s'effectuera dans la sérénité, car les relations entre l'Association et la FEP ont été excellentes au cours des dernières années, tant sous le règne de M. Leroux que de son prédécesseur, M. Jacques Boucher.

CONFLIT ENTRE L'ÉCOLE DES HEC ET L'AECUHEC

L'association étudiante accuse le ministre Legault d'irresponsabilité

L'Association des étudiants aux certificats universitaires de l'École des Hautes Études Commerciales (AECUHEC) a déposé une plainte officielle au Comité d'accréditation de la loi sur les associations étudiantes dans laquelle elle accuse le ministre de l'Éducation, M. François Legault, d'avoir fait preuve d'irresponsabilité et de s'être soustrait à l'obligation morale et légale de faire respecter la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants. Lui-même diplômé de l'École des HEC, le ministre Legault aurait agi ainsi pour ne pas déplaire à ses anciens maîtres, laisse entendre l'Association.

Dans le numéro d'avril dernier, *Cité éducative* faisait état de ce conflit singulier, qui n'a probablement pas de précédent dans l'histoire moderne des universités québécoises. Le texte expliquait notamment que, après plusieurs mois de relations tendues, l'École des HEC avait opté pour des mesures radicales, à l'automne 2000, en saisissant les cotisations des membres de l'Association, une somme d'environ 35 000 \$, puis en l'expulsant de ses locaux. Les mesures de rétorsion ne se sont pas arrêtées là, car quelques mois plus tard, la direction de l'École niait l'existence même de l'AECUHEC comme représentante des quelque 4 000 étudiantes et étudiants des certificats.

LA GOUTTE QUI A FAIT DÉBORDER LE VASE

Si plusieurs incidents ont marqué les relations entre l'AECUHEC et la direction de l'École, la goutte qui a fait déborder le vase est le projet de l'association étudiante de tenir un référendum afin de s'accréditer en vertu de la loi sur les associations étudiantes, ce qui lui aurait garanti une plus grande autonomie. L'École des HEC ne l'entendait pas ainsi, comme le relate la plainte intitulée *Négation du droit d'association* : "On peut sans doute analyser ces événements de plusieurs façons, mais l'AEC, elle, les a très tôt interprétés comme une manifestation de la culture paternaliste qui prévaut dans les relations entre la direction de l'École et les membres de la communauté universitaire. Dans cette culture, où l'on ne compte ni association étudiante accréditée ni syndicat d'employés, la direction de l'École exerce un contrôle étroit sur tout ce qui se passe dans l'établissement; les récalcitrants sont mis au pas."

LE MEQ RENIE SES ENGAGEMENTS

Si le texte de 18 pages pourfend plus particulièrement le directeur et le secrétaire général de l'École, MM. Jean-Marie Toulouse et Pierre. B. Lesage, il s'en prend aussi avec vigueur au ministre de l'Éducation et au ministre lui-même. La raison en est que, dans les procédures judiciaires qu'elle avait entreprises pour faire restaurer ses droits, l'AECUHEC avait obtenu l'assurance que l'agent d'accréditation du MEQ témoignerait en sa faveur et que le Ministère lui accorderait une aide financière pour payer les honoraires de son avocat. Or, sans donner d'explication, le MEQ n'a respecté aucun de ces engagements, ce qui équivalait à donner raison à la direction de l'École.

UNE VOLÉE DE BOIS VERT POUR LE MINISTRE

Que s'est-il donc passé? Le texte de la plainte relate que, à cette époque, le secrétaire général de l'École a affirmé devant plusieurs personnes qu'il n'éprouvait aucune crainte dans cette affaire en raison de ses bonnes relations avec le ministre Legault, un de ses anciens élèves. L'AECUHEC écrit à ce propos : "Nous avons probablement eu tort de ne voir dans ce propos que l'esbroufe d'un vantard. En effet, il y a à tout le moins présomption que le Ministre mange dans la main des dirigeants de son alma mater et que c'est pour ce motif qu'il a feint d'ignorer les obligations de son Ministère à l'égard de la loi sur les associations étudiantes. Il n'existe pas d'autre explication plausible."

D'AUTRES PROPOS CINGLANTS

Ce n'est pas le seul passage cinglant du document. On y lit ainsi que ces événements sont scandaleux "car ils mettent en cause la déficience éthique des plus hauts dirigeants de l'établissement, qui ont menti effrontément et ont abusé de leur pouvoir pour se débarrasser d'une association étudiante vieille de 25 ans". Du ministre Legault, on dit aussi qu'il "penche plus volontiers du côté des administrateurs universitaires que des étudiants". Même la loi sur les associations étudiantes n'échappe pas à la vindicte de l'AECUHEC. Dans sa facture actuelle, ce serait "une passoire qui n'offre guère de protection aux associations étudiantes en butte à des gestionnaires d'établissement autocratiques".

DU NOUVEAU À LA FEP

Un module en gestion de l'invalidité et de la réadaptation

Dans les universités québécoises, on dénombre déjà de nombreuses formations en prévention des accidents de travail, mais il n'y avait à peu près rien sur les aspects sociaux, organisationnels, financiers et juridiques de la gestion de l'invalidité et de la réadaptation. C'est cette lacune qu'a voulu combler la Faculté de l'éducation permanente en créant un nouveau module de cinq cours totalisant 15 crédits.

“Complémentaire au Certificat en Santé et sécurité du travail et au Certificat en relations industrielles, ce module s'adresse aux généralistes des

ressources humaines, aux intervenants syndicaux et patronaux membres des comités paritaires de SST, aux infirmières en santé au travail, aux intervenants des compagnies privées en assurance invalidité, aux gestionnaires en SST et aux différents intervenants de la CSST et de la SAAQ”, lit-on dans la documentation de la FEP.

La responsable du module, M^{me} Chantal Robert, rappelle pour sa part que le module a été conçu en étroite collaboration avec l'École des relations industrielles après une vérification sur le terrain des besoins de formation des personnes œuvrant dans ce secteur d'activité. Elle souligne aussi que le bloc de cinq cours peut s'intégrer dans un Certificat d'études individualisées dont il constitue alors la concentration.

Le module a accueilli sa première cohorte d'étudiant-e-s en janvier dernier.

Lorsqu'il sera entièrement déployé, il comportera les cinq cours suivants : Gestion de l'invalidité et de la réadaptation (GIR 1001), Aspects médicaux et ergonomiques (GIR 2005), Régime de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (GIR 2010), Régimes privés et Société d'assurance automobile du Québec (GIR 2015) et Atelier pratique (GIR 2500).

Notons par ailleurs que, pour être admis dans ce module, un étudiant-e doit être titulaire d'un DEC technique dans un domaine pertinent et avoir une expérience de travail d'au moins un an ou être titulaire d'un DEC général et avoir une expérience de travail d'au moins deux ans.

Pour plus d'information, on peut joindre M^{me} Chantal Robert au numéro 343-6090 ou à l'adresse internet suivante : <chantal.robert@umontreal.ca>.

CONCOURS DE LA RELEVÉ PUBLICITAIRE 2001

Une équipe de la FEP remporte la palme

Une équipe d'étudiantes et d'étudiants du Certificat de publicité de la Faculté de l'éducation permanente a remporté le prestigieux concours La Relève publicitaire, édition 2001, qu'organise annuellement le Publicité Club de Montréal.

Accompagnés du responsable du Certificat de publicité, M. Sylvain

Desrochers, les étudiant-e-s Geneviève Marin, Michèle Ouellette, Claudia Pharand, Martin Barry, Jonathan Rouxel et Alexandre Guillemette ont reçu leur prix dans le cadre du Gala du Publicité Club de Montréal, un événement auquel participent quelque 1 500 personnes.

Les lauréats l'ont remporté pour leur campagne intitulée *Célébrez la beauté. Personnalisez votre cadeau*, réalisée pour la maison Lancôme. Cinq autres établissements participaient à la 11^e édition du concours, soit l'Université du Québec à Montréal, Concordia, McGill, Sherbrooke ainsi que l'École des HEC.

Fait à noter, c'est la deuxième année seulement que la FEP participe à

ce concours. Antérieurement, c'est l'École des HEC qui représentait l'Université de Montréal.

Gagner le concours La Relève publicitaire procure beaucoup de visibilité et ouvre bien des portes aux nouveaux venus dans le monde de la publicité, notamment parce que la campagne publicitaire de l'équipe gagnante est effectivement mise en œuvre.

Rappelons enfin que le Certificat de publicité de la FEP, qui célèbre cette année ses 30 ans, est la seule formation universitaire créditée en publicité au Canada.



Guide des ateliers et services de l'Université de Montréal

Distribué sur le campus et dans les quartiers environnants pendant toute l'année scolaire.

Les SAE en 6 services
 culture
 counseling
 santé
 entraide
 emploi
 ressources

Calendrier SAE automne 2001

4 AU 14 SEPTEMBRE

Grand Bazar

9 h 30 à 16 h

Vente à prix modique de vêtements, d'articles de maison, de fournitures scolaires, de meubles et d'objets de toutes sortes.

Pav. 3200, rue Jean-Brillant, 2^e étage

www.serdach.umontreal.ca

10 AU 14 SEPTEMBRE

Inscription aux ateliers d'automne du SAC

9 h 30 à 20 h

Secrétariat du Service des activités culturelles
 Pav. J.-A.-DeSève, bureau C-2524

INFO-ATELIERS : (514) 343.6524

11 SEPTEMBRE AU 26 NOVEMBRE

Les 24 ateliers du SOCP

Méthodes d'étude, orientation scolaire et professionnelle, développement des compétences personnelles.

Inscription :

Service d'orientation et de consultation psychologique
 (514) 343.6853

www.socp.umontreal.ca

5, 6, 7 ET 12, 13, 14 OCTOBRE

HAIR, la comédie musicale

Vendredis et samedis à 20 h
 Dimanches à 14 h et 20 h

Centre d'essai
 Pav. J.-A.-DeSève, 6^e étage

Entrée : 10 \$

INFO-THÉÂTRE : (514) 343.6111, poste 4691



5 AU 8 NOVEMBRE

Réussir pour qui ? Pourquoi ?

Semaine de l'orientation et de l'emploi

Stands d'information, conférences, ateliers, journée-carrière.

(514) 343.6853 / www.socp.umontreal.ca

(514) 343.6736 / www.emploi.umontreal.ca

19 AU 21 NOVEMBRE

RELAXE! C'est juste la fin de session.

Semaine du mieux-être psychologique

Le stress : ses conséquences et les stratégies pour contrôler l'anxiété afin de mieux affronter la fin de session.

(514) 343.6853 / www.socp.umontreal.ca

23, 24 ET 25 NOVEMBRE

Les Fées ont soif

de Denise Boucher

Lec-TUM, théâtre en lecture

Vendredi et samedi à 20 h

Dimanche à 14 h et 20 h

Studio A-6300, Pav. J.-A.-DeSève, 6^e étage

Entrée : 7 \$

INFO-THÉÂTRE : (514) 343.6111, poste 4691

6 DÉCEMBRE

Ensemble SACAJAZZ

Judi à 20 h

Centre d'essai
 Pav. J.-A.-DeSève, 6^e étage

Entrée : 10 \$

INFO-MUSIQUE : (514) 343.6111, poste 4692

7 DÉCEMBRE

Chœur gospel du SAC

Vendredi à 20 h

Centre d'essai

Pav. J.-A.-DeSève, 6^e étage

Entrée : 10 \$

INFO-MUSIQUE : (514) 343.6111, poste 4692

8 DÉCEMBRE

Chœur de l'Université de Montréal

Samedi à 20 h

Salle Claude-Champagne,
 Pav. de la Faculté de musique

Entrée : 12 \$

INFO-MUSIQUE : (514) 343.6111, poste 4692



8, 9 ET 15, 16 DÉCEMBRE

La Boîte à surprise

Petit-TUM, théâtre pour enfants

Samedis 8 et 15 et dimanche 9 décembre à 14 h

Dimanche 16 décembre à 13 h

Centre d'essai, Pav. J.-A.-DeSève, 6^e étage

Entrée : 5 \$

INFO-THÉÂTRE : (514) 343.6111, poste 4691

13, 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE

Les Fridolinades

de Gratien Gélinas

Judi, vendredi et samedi à 20 h

Dimanche à 15 h et 20 h

Centre d'essai, Pav. J.-A.-DeSève, 6^e étage

Entrée : 10 \$

INFO-THÉÂTRE : (514) 343.6111, poste 4691



LES ÉCOLES AFFILIÉES INDUMENT FAVORISÉES

Des iniquités persistantes dans le financement des SAE

Les étudiant-e-s à plein temps de l'Université de Montréal inscrits à cinq cours paient présentement 85,50 \$ par session aux Services aux étudiants (SAE), soit 10,50 \$ de plus que les étudiant-e-s de l'École Polytechnique et de l'École des Hautes Études Commerciales. L'anomalie est encore plus criante chez les étudiant-e-s à temps partiel : ceux de l'Université de Montréal paient 5,70 \$ par crédit alors que leurs condisciples des deux écoles affiliées sont exemptés de la cotisation. Qui plus est, ces dernières conservent la subvention gouvernementale pour organiser leurs propres services, une somme qui a totalisé 650 300 \$ au cours de l'année financière 2000-2001.

Ces iniquités sont expliquées en détail dans un document intitulé *État de la situation avec les Écoles affiliées de l'Université de Montréal* qu'a réalisé M^{me} Annie Hébert, l'agent de liaison des SAE. Si elle est connue depuis plusieurs années, cette situation est appelée à se corser au moment où le spectre du déficit budgétaire plane sur les SAE. À ce jour, les deux associations étudiantes accréditées, la FAECUM et l'AGEEFEP, considèrent en effet que la correction de ces iniquités constitue un préalable à toute hausse de la cotisation étudiante.

Si l'on tient compte de l'ensemble des données exposées ci-dessus, incluant la subvention du ministère de l'Éducation, la contribution annuelle aux SAE de l'Université de Montréal se chiffre à 235,83 \$ pour un étudiant-e à plein temps de l'U. de M. mais à seulement 150 \$ pour un étudiant-e des écoles affiliées.

Comme le rappelle le document de M^{me} Hébert, c'est en vertu d'une entente signée en 1977 que les Écoles affiliées bénéficient de privilèges particuliers qui sont passés inaperçus pendant plusieurs années, mais sont devenus plus évidents au fur et à mesure où le coût des études universitaires a augmenté.

Jusqu'à maintenant, pour justifier le statu quo, les directions des écoles affiliées ont invoqué que leurs étudiant-e-s utilisent peu les Services aux étudiants, à l'exception du CEPSUM. L'affirmation est peu crédible à la lumière de deux sondages réalisés respectivement en 1993 et en mars 2001 qui démontrent au contraire que les étudiant-e-s de Polytechnique et de l'École des HEC sont aussi des utilisateurs des SAE, sensiblement au même titre que ceux de l'U. de M.

L'argumentaire a cependant peu d'importance, car la réalité est fort simple : les écoles affiliées n'ont aucun intérêt à changer une situation dont elles sont les grandes bénéficiaires et l'équité fait rarement le poids devant les questions d'intérêt. Cela explique que le dossier n'a nullement évolué depuis le 22 mars 1990, au moment où le Comité de direction des SAE recommandait au Comité exécutif de l'Université d'amorcer le processus de renégociation des protocoles d'entente. Quatre ans plus tard, en 1994, un groupe de travail est constitué sur cette question. Il se réunira sept fois mais sans faire avancer les choses puisque le statu quo persiste à ce jour.

"La question du financement des SAE par les écoles affiliées n'est assurément pas simple et la réaction de la direction des HEC et de la Polytechnique, elle, reste à craindre. Elles peuvent accepter comme elles peuvent rejeter catégoriquement toute proposition. Un désistement complet de leur part clarifierait certes la situation, mais créerait un manque à gagner important", lit-on dans le document de M^{me} Hébert. En un mot comme en mille, il est clair que, dans cette affaire, ce sont les écoles affiliées qui tiennent le gros bout du bâton.

**ANDRÉ LEGAULT
AVOCAT**

ALARIE, LEGAULT
BEAUCHEMIN
PAQUIN, JOBIN
& BRISSON
AVOCATS

1259, rue Berri, 10^e étage
Montréal, Québec H2L 4C7
Téléphone: (514) 844-6216
Télécopieur: (514) 844-8129

NÉGOCIEZ VOTRE PLAN DE COURS!

Pour éviter les malentendus, négociez votre plan de cours au début de chaque trimestre. Le plan de cours, c'est une sorte de contrat que concluent les étudiant-e-s et le chargé-e de cours.

Un plan de cours adéquat comporte quatre clauses principales :

Entente intervenue entre les étudiant-e-s et le chargé-e de cours.

1) LES OBJECTIFS DU COURS :

Nous avons pris connaissance des objectifs généraux et particuliers de ce cours, nous savons comment ce cours s'insère dans le programme d'étude et de quelle façon nous pourrions utiliser les connaissances acquises.

2) LA DESCRIPTION DU CONTENU :

Après discussion, nous avons constaté que le contenu prévu est fidèle aux objectifs, qu'il est suffisamment précis et structuré et assez large pour englober les principaux problèmes inhérents au champ d'étude. Enfin, il est convenablement réparti sur le trimestre.

3) L'ENSEIGNEMENT ET L'APPRENTISSAGE :

Après discussion, nous avons convenu des moyens d'enseignement qui seront mis en œuvre: laboratoires, discussions, travaux en équipe, cours magistraux, exercices individuels. De plus, les sources documentaires nécessaires sont clairement indiquées.

4) L'ÉVALUATION :

Nous avons convenu que l'évaluation portera sur: des travaux, des exposés en classe, des examens périodiques, la participation aux cours. Nous avons convenu des critères de l'évaluation et sommes confiants qu'ils permettront de mesurer si nous avons atteint les objectifs du cours. Enfin, nous avons précisé les dates d'examens et de remise des travaux.



**NÉGOCIER SON PLAN DE COURS,
C'EST PRENDRE EN MAIN SA FORMATION !**

L'éducation des adultes et le développement régional

Depuis plus d'un an, le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) étudie la contribution de l'éducation des adultes au développement local et régional. Tel que le veut la tradition au Conseil, cette étude prendra la forme d'un avis au ministre de l'Éducation qui sera publié au cours de l'année 2002. Dans *Panorama*, son bulletin de liaison, le CSE rappelle que la tendance est à donner aux régions plus de pouvoir pour assurer leur propre développement. Le livre vert sur la décentralisation en 1995, la politique de soutien au développement local et régional en 1997 ainsi que la prochaine politique de la ruralité sont autant d'initiatives qui convergent dans ce sens.

Or, dans les instances régionales et locales responsables du développement économique, l'éducation en général et l'éducation des adultes en particulier jouent un grand rôle pour hausser la qualification professionnelle et technique des travailleurs, augmenter les taux de diplomation, adapter l'offre de formation aux besoins régionaux et créer des partenariats entre l'entreprise privée et les établissements d'enseignement. "L'avis en préparation devra dégager les enjeux qui se posent et proposer des balises pour arrimer la contribution des organisations vouées à l'éducation des adultes, tant du réseau formel de l'éducation (commissions scolaires, collèges, universités) qu'à l'extérieur de celui-ci (organismes communautaires, entreprises), à celle des autres acteurs." De façon plus particulière, le Conseil étudiera l'offre régionale de programmes de formation professionnelle, technique et universitaire; la place de la formation générale dans l'esprit des acteurs socio-économiques et des établissements d'enseignement ainsi que les facteurs qui favorisent le développement ou qui y font obstacle.

Le grand dérangement

Logée depuis 15 ans dans l'atypique et lointain Pavillon Mont-Royal, en face du

parc Jeanne-Mance, l'AGEEFEP vivra le grand dérangement l'été prochain puisqu'elle déménagera au Pavillon J.A.-DeSève, au 2332, boulevard Édouard-Montpetit. Ce déménagement s'inscrit dans un processus de réaménagement du campus qui, entre autres conséquences, entraînera la fermeture du Pavillon Mont-Royal. Outre l'AGEEFEP, ce dernier abrite les locaux de cours et les ateliers du programme d'arts plastiques. Le Bureau du registraire, qui est présentement situé au 3744 rue Jean-Brillant, ainsi que la Maison internationale des étudiants aménageront également leurs locaux au Pavillon J.A.-DeSève, où est également situé le bureau de l'aide financière aux étudiants.

La FEP décerne 474 baccalauréats

La Faculté de l'éducation permanente (FEP) de l'Université de Montréal a décerné un total de 474 baccalauréats cette année, ce qui représente 8,6% des 5 482 baccalauréats de l'ensemble de l'Université de Montréal. Ces statistiques ont été dévoilées à l'occasion de la Collation des grades de la FEP, une émouvante cérémonie à laquelle assistaient plus de 1 000 personnes. Il faut dire que la Collation des grades de la FEP revêt un caractère particulier puisque ce sont souvent les enfants qui se réjouissent de voir leurs parents obtenir un baccalauréat et non l'inverse. Du fait que la plupart d'entre eux étudient à temps partiel en raison de leurs obligations familiales et professionnelles, ces étudiant-e-s adultes mettent souvent une décennie pour terminer leurs études de 1^{er} cycle. Porte-parole des nouveaux diplômé-e-s, M^{me} Mariette Saint-Michel a d'ailleurs comparé la démarche éducative de ses pairs à une course olympique à obstacles. Elle a aussi souhaité que les diplômés de la FEP aient un meilleur accès aux études supérieures dans des conditions aussi souples que celles qui leur ont permis de mener leurs études de 1^{er} cycle. Le secrétaire général de l'association étudiante, M. Normand Bélisle, a renchéri en affirmant que le succès des nouveaux bacheliers et bachelières ne doit rien au hasard et beaucoup à l'effort. Le doyen de la FEP, M. Robert Leroux, ainsi que le vice-recteur aux affaires publiques et au développement, M. Patrick C. Robert, ont également pris la parole au cours de cette soirée. La cérémonie a par ailleurs été

marquée par la remise des 33 prix du doyen à autant d'étudiants qui se sont particulièrement distingués dans leur programme d'étude. M^{me} Nadia Turgeon, étudiante au Certificat en toxicomanies, a pour sa part reçu la Bourse Jean Lapointe. Quant aux prix Lizette-Gervais, décernés à des étudiants en journalisme, ils ont été remis respectivement à M. Éric Lafontaine dans la catégorie radio et M^{me} Isabelle Laflamme dans la catégorie télévision.

Le déficit accumulé des universités demeure élevé

Au Québec, le déficit accumulé des universités atteignait 225 millions de dollars en mai 2000. Or, loin de se résorber, ce déficit s'alourdira probablement de quelques dizaines de millions d'ici l'exercice financier 2002-2003, le moment où les universités doivent avoir atteint l'équilibre budgétaire selon une clause du contrat de performance qu'elles ont signé avec le ministère de l'Éducation. Malgré l'injection d'un demi milliard dans le réseau universitaire sur une période de trois ans, une mesure à laquelle il faut ajouter une contribution ponctuelle de 300 millions, la plupart des établissements demeurent dans le rouge. La situation est cependant fort variable d'un établissement à l'autre. Elle est particulièrement préoccupante à l'Université Laval, où le déficit a atteint 23 millions de dollars au cours du dernier exercice financier; on prévoit qu'il sera de 16 millions cette année et de 3 millions l'an prochain si bien que le déficit accumulé se chiffrera à plus de 133 millions en 2002-2003. À l'opposé, l'École polytechnique et l'Université de Sherbrooke ont déjà atteint l'équilibre budgétaire. L'Université de Montréal vient elle aussi d'y parvenir et elle entend réduire son déficit accumulé de 20 millions au cours des deux prochaines années. L'Université McGill prévoit pour sa part équilibrer ses revenus et dépenses en 2002-2003; son déficit accumulé sera alors de plus de 37 millions de dollars. Sans doute existe-t-il plusieurs explications divergentes aux difficultés budgétaires des universités. Maints observateurs rappellent cependant que le réinvestissement récurrent

dans le réseau universitaire au cours des trois prochaines années demeurera inférieur aux 450 millions qui ont été coupés dans le cadre de la politique du déficit zéro de l'État québécois.

Pierre Lussier à la présidence du CREPUQ

Depuis le 1^{er} septembre, c'est le président de l'Université du Québec, M. Pierre Lucier, qui préside la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec (CREPUQ). Il succède à M. François Tavenas, le recteur de l'Université Laval, qui était titulaire de cette fonction depuis deux ans. Détenteur d'un doctorat de l'Université des Sciences humaines de Strasbourg, M. Lucier est un vieux routier du monde de l'éducation. Après avoir amorcé sa carrière en 1970 comme professeur à l'Université de Montréal puis au Centre d'animation, de développement et de recherche en éducation, M. Lucier a occupé divers postes dans le secteur public, dont ceux de sous-ministre adjoint au ministère de l'Éducation, président du Conseil supérieur de l'éducation, président du Conseil des universités, sous-ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, et sous-ministre de l'Éducation. Trois autres élus complètent l'équipe de M. Lucier. Il s'agit de MM. Robert Lacroix, recteur de l'Université de Montréal, et Frederick Lowry, recteur de l'Université Concordia, tous deux vice-présidents, ainsi que M^{me} Janyne Holder, principale de l'Université Bishop's, qui occupe le poste de secrétaire-trésorier. Rappelons que la CREPUQ est un organisme sans but lucratif qui regroupe, de façon volontaire, l'ensemble des établissements universitaires du Québec. Comme le souligne le communiqué de presse, l'organisme "est un outil de coordination et de concertation entre les universités, un porte-parole et un organe de représentation auprès du gouvernement et des milieux intéressés à l'enseignement supérieur, un centre de recherche au service des administrations universitaires, un agent coordonnateur et administratif de services communs, et un centre de ressourcement et de réflexion pour ses membres".

L'ombudsman de l'UdeM : d'abord des problèmes académiques

Les questions académiques relatives à l'admission dans un programme, l'encadrement et l'évaluation ont constitué près de 47 % de l'ensemble des 487 dossiers qu'a traités l'ombudsman de l'Université de Montréal au cours de l'année 1999-2000. Parmi les étudiantes et les étudiants qui ont fait appel à l'ombudsman, 12,2 % provenaient de la Faculté de l'éducation permanente. Dans le rapport annuel qu'elle a présenté au Conseil de l'Université, l'ombudsman, M^{me} Marie-José Rivest, note que les questions financières causent également de nombreux litiges puisqu'elles comptent pour 25 % des demandes d'information et d'intervention qui lui ont été soumises. Les autres questions litigieuses portent sur les droits et libertés de la personne, les relations de travail, l'application des règlements, la probité intellectuelle, les relations interpersonnelles ainsi que les relations

avec les services universitaires. Par ailleurs, tant le nombre de dossiers que leur nature n'ont guère différé comparativement à l'année antérieure. Comme dans les années passées, le rapport de l'ombudsman comporte également des recommandations. Celles de cette année portent particulièrement sur la Faculté des études supérieures, qui est invitée à évaluer la qualité de l'encadrement d'un étudiant lorsqu'il a terminé ses études et à adopter un échéancier strict quant à la correction des travaux, des mémoires de maîtrise et des thèses de doctorat. L'ombudsman recommande également que l'Université modifie son règlement pédagogique cadre afin de distinguer clairement les notions d'abandon et d'annulation de cours. Rappelons enfin que l'ombudsman a pour fonction de "recevoir les demandes d'intervention des membres de la communauté universitaire qui, après avoir épuisé les recours internes à leur disposition, s'estiment victimes d'injustice ou de discrimination, de faire enquête lorsqu'il le juge nécessaire, d'évaluer le bien-fondé de la demande et de transmettre aux autorités compétentes ses recommandations, s'il y a lieu".



La rentrée faut fêter ça !

Sur présentation de ce coupon au café La Brunante, la Brasserie Molson vous offre un deuxième verre de fût gratuit. Valable jusqu'au 12 octobre 2001.

2,50\$

MOLSON

2,50\$

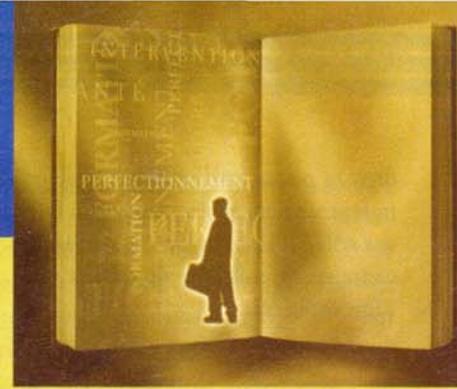
Pour bien débiter la session, la Brasserie Molson vous offre une seconde bière en fût gratuite. (Valable jusqu'au 12 oct. 2001)

Pour bien débiter la session, la Brasserie Molson vous offre une seconde bière en fût gratuite. (Valable jusqu'au 12 oct. 2001)

2,50\$

CAFÉ • BAR
La Brunante
3200, Jean-Brillant, 2^e étage

2,50\$



Affichez vos compétences.

Informez-vous sur les certificats et les modules offerts.

COMMUNICATION

- Communication appliquée
- Français langue seconde pour non-francophones
- Informatique - Bureautique / module
- Initiation à la programmation / module
- Journalisme
- Publicité
- Rédaction
- Relations publiques
- Traduction I et II

GESTION

- Gestion appliquée à la police et à la sécurité
- Gestion de l'invalidité et de la réadaptation / module
- Gestion des services de santé
- Relations industrielles

INTERVENTION

- Criminologie
- Droit
- Intervention auprès des jeunes
- Intervention dans les groupes et les organisations
- Intervention en déficience intellectuelle
- Petite enfance et famille
- Santé mentale
- Toxicomanies
- Violence, victimes et société

SANTÉ

- Échocardiographie adulte et pédiatrique / module
- Gériatrie
- Maintien à domicile
- Perfusion extracorporelle
- Santé communautaire
- Santé et sécurité du travail

Renseignements

(514) 343-6090
1 800 363-8876
www.fep.umontreal.ca